

Terminale STMG	Thème 3 : Accompagner la prise de décision
Gestion et finance	QDG 7 : Quels critères d'arbitrage entre les modalités de financement de l'organisation ?

Les modalités de financement de l'organisation

Lorsqu'une entreprise souhaite financer un projet, elle peut faire appel à deux types de financement : le financement interne et le financement externe.

- Si elle fait appel au **financement interne**, elle puise dans ses ressources propres, à l'intérieur de l'entreprise.
 - On parle d'**autofinancement** lorsque l'entreprise puise dans ses disponibilités pour se financer.
 - L'**apport en compte courant d'associés** correspond à un prêt accordé par les associés à l'entreprise. Les sommes ont vocation à être remboursées et les associés perçoivent des intérêts que l'entreprise réalise ou non des bénéfices.
- Si le financement interne ne suffit pas, l'entreprise peut donc faire appel à du **financement externe**.
 - L'**emprunt bancaire** présente l'avantage de pouvoir disposer des fonds très rapidement mais il coûte cher à l'entreprise puisqu'il y a des intérêts à payer tous les ans.
 - Lors d'une **augmentation de capital**, les actionnaires (existants ou nouveaux) achètent de nouvelles actions. Ce mode de financement modifie la répartition du pouvoir entre les actionnaires mais permet d'obtenir des fonds de montants élevés.
 - Lorsque l'État accorde une **subvention**, l'entreprise n'a aucuns frais et n'a pas à rembourser les sommes versées. Les entreprises ne peuvent bénéficier de subventions que si les investissements à financer présentent un intérêt général.
 - On parle de **financement participatif** lorsque l'entreprise fait appel à un grand nombre de financeurs *via* une plateforme Internet.